

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Creuse

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CHENERAILLES

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 octobre, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHENERAILLES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. VERDIER Alexandre, Maire**.

Date de la convocation : 03 octobre 2024

Étaient présents : M. Alexandre VERDIER, Mme Laëtitia LUQUET, M. Antoine GALINDO, Mme Brigitte LHUISSIER, M. Cyril BARACHY (arrivé à 19h46), M. Michel AUFORT, Mme Stéphanie GUIOMAR (arrivée à 20h02), M. Yves GROS, Mme Marie-Thérèse HENAULT-CORBRION, Mme Sandrine BERNARD, M. Michel REMARS, M. Michel ALANORE, Mme Michèle MAUME.

Était absente : Mme Marie DEBELLUT, Mme Marine PAROT

Secrétaire : Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves GROS pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

Modification de l'ordre du jour

Ajout du point suivant :

- Fonds de concours – Travaux cabinet Médical de Chénérailles
- Demande de concours financier du SDEC pour les travaux de modernisation d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de l'ordre du jour ci-dessus.

Ordre du jour :

- 01 - Amende de police 2023.
- 02 - Approbation de l'assiette des coupes de bois 2025 pour la forêt relevant du Régime Forestier.
- 03 - Choix de l'Architecte – Travaux rénovation énergétique et aménagement d'un bâtiment en cœur de bourg pour l'activité périscolaire.
- 04 - DETR 2025 – Modernisation des installations de l'éclairage public – 3^{ème} tranche
- 05 - DETR 2025 – Rénovation énergétique et Aménagement d'un bâtiment en cœur de Bourg pour l'activité périscolaire.

- 06 - Convention pour la préparation et la fourniture de repas en période scolaire pour l'accueil de Loisirs de la Commune de Chénérailles.
- 07 - Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la région d'Ahun (SIAEP) de la Commune de Lavaveix-Les-Mines.
- 08 - Régime Indemnitare – Modification des conditions de maintien en cas d'absence (congé de longue maladie et congé grave maladie).
- 09 - Fonds de concours – Travaux cabinet médical de Chénérailles.
- 10 - Demande de concours financier du SDEC pour les travaux de modernisation d'éclairage public.
- 11 - Questions diverses

Délibération n°MA-DEL-2024-29 : Amendes de police 2023.

En application des dispositions des articles L.2334-11 et R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dont la dotation est mise à disposition par le préfet.

Le Département définit la politique de subventionnement et instruit les dossiers afin que les services de l'Etat versent les sommes correspondantes aux Communes. Les projets susceptibles d'être subventionnés doivent concerner des opérations en lien avec les transports en commun ou la circulation routière.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023 pour l'opération suivante : Achats de panneaux pour sécuriser le parcours de Terra Aventura ainsi que les sentiers de randonnée à la forêt de Chénérailles (véhicules à moteur interdits, chiens tenus en laisse, attention chasse), et afin de compléter le projet du parking en face de l'école des panneaux doivent être rajoutés pour le stationnement handicapés.

Le montant de ces achats s'élève à 2 561 € 75 HT.

- Direct Signalétique : 1 051 € 00 HT (Panneaux Chasse)
- Direct Signalétique : 455 € 88 HT (panneaux parcours Terra Aventura)
- Direct Signalétique : 492 € 77 HT (chiens tenus en laisse)
- COMAT et VALCO : 158 € 00 HT (accès interdit à tous véhicules à moteur)
- Direct Signalétique : 404 € 10 (stationnement handicapés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les devis présentés ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : 11
Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-30 : Approbation de l'assiette des coupes 2025 pour la forêt relevant du Régime Forestier.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

1 Assiette des coupes

D'accepter l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la Forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (Vente ou délivrance)	Dévolution
Commune de Chénérailles	8	5.88	REX	VENTE	En bloc sur pied (BP)

VOTE : 12
Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-31 : Travaux de rénovation énergétique et Aménagement d'un bâtiment en cœur de Bourg pour l'activité Périscolaire – Choix de l'Architecte.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mme Nathalie BIELARZ de l'Agence Attractivité a établi un cahier des charges, un règlement de consultation et un programme afin de lancer la consultation des Architectes pour les travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal en espace périscolaire avec création d'une liaison chaude.

Trois architectes ont été sollicités, Mesdames BAUDOIN à Aubusson, GALLERAND à Guéret et SPIRALE 23 à Guéret. Ils avaient jusqu'au 08 octobre 2024 à 12h pour déposer leur candidature.

Mesdames BAUDOIN et GALLERAND ont répondu à l'appel d'offre, SPIRALE 23 nous a informé par mail - message suivant « de manière regrettable et pour des raisons indépendantes de notre volonté nous n'avons pas pu répondre sur ce dossier ».

Monsieur le Maire donne lecture des propositions :

Sarl BAUDOIN Béatrice : 21 500 € 00 HT

Selarl AAA GALLEYRANT – RIBEAUDEAU : 18 705 € 00 HT

L'analyse des offres du projet suivant le règlement de consultation a été faite par Madame Nathalie BIELARZ.

En toute objectivité, Madame Béatrice BAUDOIN est première, le fait d'avoir valorisé la technique et l'analyse architecturales, plutôt que le prix, lui a été favorable, tout en ayant un montant d'honoraires de 10 % tout à fait acceptable vu la complexité du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte la proposition de Madame Béatrice BAUDOIN pour un montant de 21 500 € 00 HT
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-32 : DETR 2025 – Modernisation des installations de l'éclairage public – 3^{ème} Tranche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 11 septembre 2024 précisant les modalités d'attribution de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR pour l'année 2025).

Le Maire rappelle qu'un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé par le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse). Cette étude a montré que notre éclairage n'était plus aux normes.

Ces travaux sont réalisés par tranche.

La troisième tranche, dont le coût prévisionnel s'élève 55 881 € 43 HT concerne la modernisation des installations d'éclairage public Rue Saint Germain, Rue de la Croix Marlière, Route de Vaugueix, D55, Route d'Ahun, Chemin de Janot, Grande Rue, Place du Champ de foire, Parking Maison de la Culture, Route de Gouzon, Route de Parsac et Rue du Pré Sourieux.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la troisième tranche du projet de modernisation des installations d'éclairage public pour un montant HT de 55 881 € 43.
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 pour cette tranche de travaux.
- D'établir le plan de financement comme suit :
 - Modernisation des installations d'éclairage public- 3^{ème} tranche :
 - Coût HT des travaux de réseaux : 7 625 € 17
 - Coût HT des travaux d'appareillages – modernisation : 48 256 € 26

• Subvention SDEC (80 % HT travaux de réseaux)	6 100 € 14
• DETR 2025 (35%) sur travaux appareillage HT :	16 889 € 69
• Subvention CRTE (bonus 10%)	4 825 € 63
• Subvention SDEC (200 € par point lumineux sur un maximum de 60 points)	12 000 € 00
• Part Communale :	16 065 € 98

- Dit que la dépense sera inscrite au Budget 2025
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTE : 13
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-33 : DETR 2025 - Rénovation énergétique et Aménagement d'un bâtiment en cœur de Bourg pour l'activité Périscolaire.

Présentation du projet par Monsieur Florian LOUGNON, EST-CREUSE

La commune de Chénérailles possède un bâtiment en **proximité immédiate de l'école**, en cœur de bourg, qui nécessite une rénovation et pourrait, au rez-de-chaussée, accueillir un **local périscolaire** comprenant un réfectoire **adapté aux besoins de l'école**. La commune, qui regroupe plus de 700 habitants à l'Est de la Creuse, sert de pôle de centralité avec plus de 90 enfants scolarisés.

Pour le Conseil Municipal, pouvoir accueillir les activités périscolaires, notamment le réfectoire, dans de bonnes conditions, est un élément indispensable de la **vitalité et de l'attractivité** de l'école au cœur de la vie communale. Il s'agit également de trouver une **alternative pertinente à l'actuel système** de navettes bus pour rejoindre les activités périscolaires impliquant des coûts et de l'inconfort pour la collectivité et pour les enfants.

C'est pourquoi, en cohérence avec un engagement fort sur la transition énergétique et d'une volonté de revitalisation du centre-bourg traduit dans les ambitions Petites Villes de Demain, **la municipalité souhaite réaliser un projet de rénovation d'un bâtiment communal en cœur de bourg**, avec une bonne **performance énergétique**.

Ainsi, par ce projet, la Commune de Chénérailles s'inscrit dans des **objectifs ambitieux de transition énergétique** en réduisant fortement la consommation d'énergie, en cohérence avec l'objectif Territoire Energie POSitive du Syndicat Est Creuse, mobilisé sur les aspects énergétiques de la rénovation.

Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ces opérations est de 284 290 € (cf. plan de financement détaillé joint en annexe au dossier).

Par ce projet, la Commune vise à **requalifier un bâtiment de centre-bourg** en apportant une **solution de service périscolaire** adaptée aux besoins et aux enjeux d'attractivité du territoire.

De plus, en optant pour une rénovation performante, la commune souhaite **tempérer sa facture énergétique** et ainsi **diminuer l'empreinte écologique** de son patrimoine bâti.

En termes de factures et d'empreintes écologiques, la commune vise des baisses de 52% de la consommation énergétique et 69% des émissions de gaz à effet de serre
 Les travaux prévoient des opérations de rénovation énergétique et un équipement/mobilier adapté aux besoins de la cantine :

Rénovation énergétique (178 000 €) :

- Démolition/ Gros Œuvre / Accessibilité : 20 500 €
- Révision de la couverture : 4 000 €
- Plâtrerie / Isolation : 65 000 €
- Electricité / Ventilation : 20 000 €
- Plomberie/Chauffage : 25 000 €
- Menuiseries Extérieures : 18 500 €
- Sols : 12 000 €
- Peintures : 8 000 €
- Sécurité Incendie : 5 000 €

Mobilier & Equipement (50 000 €) :

- Equipement pour la mise en place d'une liaison chaude : 30 000 €
- Mobilier Périscolaire (tables, chaises, équipements ludiques...) : 20 000 €

Maîtrise d'œuvre & Aléas (56 290 €) :

- Maîtrise d'œuvre (16%) : 44 290 €
- Aléas : 12 000 €

Par ce projet, la Commune souhaite s'inscrire dans la **stratégie « Territoire à Energie Positive »** portée à l'échelle Est Creuse en agissant sur la réduction des consommations d'énergie et l'installation d'énergie renouvelables.

La commune s'inscrit également dans les **objectifs du CRTE Marche et Combraille en Aquitaine**, notamment les axes 1 « Créer les conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire », 3 « Développer et maintenir un tissu services compatibles avec l'ambition d'attractivité » et 4 « Préserver l'environnement et un cadre de vie attractif ».

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Rénovation énergétique du bâtiment	178 000.00 €	DETR (rubrique 16, 38%)	106 800.00 €
Mobilier / Equipement	50 000.00 €	DETR (rubrique 15, 9%)	25 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	44 290.00 €	LEADER (DLAL Est Creuse, mesure 7, 3%)	8 000.00 €
Aléas	12 000.00 €	Fonds Verts, rénovation énergétique (31%)	87 632.00 €

		Autofinancement (20%)	56 858.00 €
TOTAL HT	284 290.00 €	TOTAL HT	284 290.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel que présenté dans la présente délibération.
- Sollicite les financements présentés au titre du plan de financement prévisionnel :
 - o DETR : 131 800 €
 - o Programme LEADER, DLAL Est Creuse, mesure 7 : 8 000 €
 - o Fonds Verts : 87 632 €
- Autorise M le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de ce dossier.

VOTE : 13
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-34 : Convention pour la préparation et la fourniture de repas en période scolaire pour l'accueil de Loisirs de la Commune de Chénérailles avec le Collège.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les repas seront pris à compter de la rentrée de septembre au Collège pour les enfants qui fréquentent l'accueil de Loisirs, une convention doit être signée entre le collège et la Commune. Le prix du repas sera de 3 € 07. Une facture sera établie chaque mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la convention
- Autoriser le Maire à signer la Convention

VOTE : 13
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-35 : Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau de la Région d'Ahun (SIAEP) de la Commune de Lavaveix-Les-Mines.

Considérant que :

En date du 12 juillet et par délibération la commune de Lavaveix-les-Mines a demandé son adhésion au SIAEP d'Ahun.

Le Président du SIAEP rappelle que le 18 juillet 2024, le Comité syndical a délibéré favorablement sur le principe de la demande d'adhésion de la commune de Lavaveix-les-Mines au SIAEP d'Ahun sous réserve de la fourniture de divers documents, ceux-ci ont été fournis au syndicat dans les délais impartis.

Le Président précise que seul le patrimoine actif lié à la distribution d'eau potable sera transféré au syndicat avec procès-verbal de transfert.

L'assemblée délibérante du SIAEP s'est prononcée favorablement pour l'adhésion définitive de la commune de Lavaveix-les-Mines le 26 septembre 2024.

Selon l'article L5211-18 du CGCT, les communes et les communautés de communes adhérentes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion.

VOTE :

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'approuver** l'adhésion de la commune de Lavaveix-les-Mines avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Lavaveix-les-Mines au 1^{er} janvier 2025
- **Donne** pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférant à cette décision.

VOTE : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-36 : Fonds de concours – Travaux cabinet Médical de Chénérailles.

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il s'est rendu à la Sous-Préfecture afin de trouver une solution pour les travaux du cabinet Médical de Chénérailles.

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine est propriétaire du Cabinet Médical de Chénérailles. Des travaux sont prévus déjà depuis deux ans, une demande de « Fonds Vert » a été faite et accordée pour ces travaux.

Le coût de ces aménagements s'élève à 95 517 € 54 HT, subvention « Fonds Vert » 80 % soit 76 414 € 03 resterait à la charge de la Communauté de Communes 19 103 € 51 HT.

Vu les difficultés financières que rencontre la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, il a été évoqué, lors de l'entretien à la Sous-Préfecture, une possible participation de la Commune de Chénérailles à hauteur de 50 % du reste à charge des travaux HT de la Communauté de Communes marche et Combraille en Aquitaine sous forme d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte que la Commune de Chénérailles verse à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine 50 % du reste à charge des travaux HT sous forme d'un fonds concours.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

VOTE : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-37 : Demande de concours financier du SDEC pour les travaux de modernisation d'éclairage public.

Considérant :

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) du 8 décembre 2020 reçus à la préfecture de la Creuse le 11 décembre 2020,

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 12 avril 2021,

La délibération du comité syndical du 30 Septembre 2024 relatives aux soutiens financiers du SDEC dans les projets des collectivités en éclairage public,

La délibération du 11 octobre 2024 relative à l'adhésion au groupement de commande pour les services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public,

Vu la loi 85/704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004.

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage signée entre le SDEC et la commune en date du 09 juin 2021.

Le conseil municipal sollicite le concours financier du Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions afférentes au projet.

VOTE : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

- Une récente coupe de bois a rapporté à la commune 37 746 € 00
- Des devis ont été effectués pour la réfection des chaussées défectueuses dans la Commune
 - Impasse du Chatelard : 36 847 € 00
 - Trottoir face au collège : environ 37 300 € 00
 - Route de Saint Dizier la Tour : 39 519 € 00

Ces projets sont ici par ordre de priorité. Un dossier de demande de subvention sera fait suite à la signature du contrat Boost'Comm'une 2023-2026, ces travaux sont éligibles.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 20 novembre 2024 à 19 heures. Une visio sera prévue avec le bureau EGIS, pour la validation de l'étude concernant le déplacement de la mairie.

Tour de table

Michel ALANORE : signale le mauvais état des routes, notamment celle qui va vers Villemonteix.

Réponse : EVOLIS doit revenir.

Marie-Thérèse HENault-CORBRION :

- Le kiné
- souhaite que la Commune nettoie la cour arrière de son cabinet. Il est prêt à payer les matériaux. Réponse favorable
 - souhaiterait faire boucher deux bouches d'aération dans des armoires afin d'utiliser ces dernières qu'il trouve trop humides pour y mettre des documents papier. Mais cela serait totalement contreproductif donc il faudra le voir pour déterminer ce qu'on peut faire.
 - Signale des herbes sur le trottoir devant son cabinet, ce qui n'est pas très attractif.

Maison de la Culture : les chaises en bois qui devaient être enlevées encomrent encore l'espace. Elle demande pour la 3^{ème} fois à ce que ces chaises soient débarrassées.

Michel ALANORE et Marie-Thérèse HENault – CORBRION ont rencontrés une personne en charge de mettre en place un PLUI, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cette personne souhaite avoir l'ensemble des demandes de permis de construire sur la Commune de 2010 à 2024.

Laëtitia LUQUET : nous informe de la grossesse d'une employée de l'école.

Don de la grande maison des Anglais dans le vieux Chénérailles : Alex n'a pas le temps de s'en occuper pour rencontrer le notaire et voir sous quelles conditions le don est fait, et pour déterminer quoi en faire par la suite. C'est Laëtitia qui va s'en occuper. Pour rappel le Conseil Municipal avait accepté le don.

Camping : Alexandre voit Hervé DEPARTUREAU ce 12 octobre pour parler du projet de guinguette. Nous n'avons pas de retour de notre avocate pour récupérer la pleine propriété du camping. Laëtitia fait remarquer la faible fréquentation de la plage cet été. Pour cela plusieurs raisons : la fermeture de l'étang des deux précédentes, les gens ayant pris l'habitude d'aller ailleurs, ainsi que l'absence de possibilité d'acheter des boissons et des glaces.

Noël : certaines guirlandes seront à remplacer

Point sur le personnel de l'école : Manon remplace Mélody, Christine a repris à 50 % elle fait la garderie tous les matins, la cantine le lundi et 1h14 de ménage à la maison de la culture, durée trois mois jusqu'au 1^{er} décembre. Aline en CDD de septembre à octobre pour remplacer le poste que Manon qu'elle avait avant de remplacer Mélody. Recrutement de Julie pour l'accueil de loisirs. Un appel à candidature pour 13h40 par semaine réparti en 3 périodes quotidiennes matin, midi et fin d'après-midi a été lancé pour un CDD à compter du 04 novembre 2024.

Le SIVOSSCS cherche une personne pour un emploi de ménage trois heures par semaine, soit une heure et demie en après-midi le mercredi et une heure et demie le vendredi.

Tags sur des murs autour du collège, notamment sur les murs du gymnase.

Antoine GALINDO :

La signalétique pour tourner sur la gauche vers le parking du carrefour express est absente – réponse : la chaussée de la Départementale a été refaite récemment, mais les travaux effectués ne donnent pas satisfaction au Département. Il faut donc attendre que la chaussée soit refaite pour remettre la signalétique au sol.

Il signale qu'un gamin pêchait à la cuillère dans l'étang et sans carte.

Il nous parle d'une Association Aubussonnaise, les Amis de la Gendarmerie de la Creuse où pas mal de communes adhérent – sera vu au prochain conseil municipal.

Michèle MAUME :

Le repas des Aînés de la Commune organisé par le CCAS aura lieu le 1^{er} février 2024.

Parcours de santé dans la forêt : elle a rencontré une représentante de la Société CASAL SPORT et a constaté que beaucoup de panneaux sont simplement à nettoyer, d'autres à remplacer car ils ne sont plus aux normes ou cassés. Elle propose la mise en place d'appareils de musculation tels qu'à Gouzon, mais ces appareils sont onéreux. Elle est en attente de devis.

Elle rappelle que le rallye pédestre organisé pour Octobre Rose est le dimanche 27 octobre 2024. Les inscriptions se feront entre 13h30 et 14h30.

Yves GROS :

Signale que le circuit de géocaching inauguré en juin n'apparaît pas sur le site de la Commune. Il verra avec Annabelle à la Mairie pour lui demander de le mettre.

Stéphanie GUIOMAR : signale la récurrence de voitures mal garées devant le restaurant Chti'frites.

Séance levée à 22h45

